

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE  
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue à l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, dans le cadre de la demande de dérogations mineures suivante.

Une **présentation visuelle** de la demande de dérogations est disponible sur le site Web de la Ville ([www.rimouski.ca/consultations](http://www.rimouski.ca/consultations)).

Vos représentations ou commentaires écrits sur cette demande peuvent être adressés à la Ville, **du 11 au 25 février 2021**, en écrivant au soussigné, à l'adresse courriel suivante :

[Julien.rochefort@rimouski.ca](mailto:Julien.rochefort@rimouski.ca)

ou au 205, avenue de la Cathédrale  
Casier postal 710  
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande de dérogations mineures, lors d'une séance ordinaire à être tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Demande de dérogations mineures – 24, boulevard Arthur-Buies Est**

But : Régulariser l'implantation de la remise de 0,09 mètre dans la marge arrière de la propriété sise au 24, boulevard Arthur-Buies Est et la réduction de 0,18 mètre de la distance requise entre la résidence et ladite remise.

Le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable le 26 janvier 2021.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogations mineures peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le Service du greffe durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN**

L'Assistant-greffier  
Julien Rochefort-Girard